

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Mairie de PRANLES

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr

www.pranles.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 08h30 à 12h30

Mercredi : de 08h30 à 12h30 et de 13 h30 à 17h30



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2016

Sur convocation du maire, le conseil municipal s'est réuni le 3 mars 2016 à 20h.

Présents : M Denis CLAIR – Fabrice MARTEL - MME Françoise LORIVAL – MM Fabrice THIERS – Jean-Paul PAULMIER – MMES Nathalie DHORMES – Brigitte CAGNOL – Murielle BERTHELOT – Adeline CROIZIER - MM Christophe MONTEUX – Jean-Claude VIDAL

Secrétaire : M VIDAL Jean-Claude

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du 05 février 2016
2. Approbation du compte de gestion 2015 du budget principal établi par Monsieur le Trésorier principal
3. Vote du compte administratif du budget principal 2015
4. Approbation du compte de gestion du budget eau 2015 établi par Monsieur le Trésorier principal
5. Vote du compte administratif du budget eau 2015
6. Délibération convention CDG 07 et collectivités affiliées relative à assistance administrative sur les dossiers CNRACL au 1^{er} janvier 2016
7. Délibération de demande de subventions dans le cadre de la réserve parlementaire des sénateurs
8. Questions diverses

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 5 FEVRIER 2016

Approuvé à l'unanimité sans changements

II – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET PRINCIPAL ETABLI PAR MONSIEUR LE TRESORIER PRINCIPAL

Approuvé à l'unanimité

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2015

Le Compte administratif s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement en dépenses **325 337.08** et en recettes **372 861.87 €**
- Section d'investissement en dépenses **178 939.19 €** et en recettes **208 168.33 €**

Voté à l'unanimité

IV – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET DE L'EAU 2015 ETABLI PAR MONSIEUR LE TRESORIER PRINCIPAL

Approuvé à l'unanimité

V- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE L'EAU

Le Compte administratif s'établit comme suit :

- Section d'exploitation en dépenses **49 714.76 €** et en recettes **53 341.77 €**
- Section d'investissement en dépenses **318 562.87 €** et en recettes **307 868.43 €**

Voté à l'unanimité

VI – DELIBERATION CONVENTION CDG07 ET COLLECTIVITES AFFILIEES RELATIVE A ASSISTANCE ADMINISTRATIVE SUR LES DOSSIERS CNRACL AU 1^{ER} JANVIER 2016

A la demande de la commune, le CDG07 interviendra dans les conditions définies par la présente convention, pour la réalisation des interventions sur les dossiers « CNRACL » transmis à la CDC, et pour le transfert des données relatives à la carrière et aux cotisations des agents nécessaires à la mise en œuvre du droit à l'information des agents sur leurs droits à retraite.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII – DELIBERATION DE DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DES SENATEURS

Cette année, la commune peut prétendre à bénéficier de subventions issues de la réserve parlementaire des sénateurs Mathieu DARNAUD et Jacques GENEST. A savoir une subvention de 5000 à 10 000€ ou 50% du montant demandé dans la limite de 20.000 €

Au regard des besoins et de la cohérence de la demande, le conseil décide d'établir un dossier en trois points :

- **Sécurité des personnes** : main courante église et garde-fou mairie dans le cadre de l'accessibilité aux PMR, et barrières de sécurité entre le four communal et le Théâtre de Verdure.
- **Sécurité des bâtiments** : serrures école dans le cadre du plan Vigipirate renforcé, et pour la salle Robert Delon, pose de volets roulants électriques et réparations diverses.
- **Accès à l'habitat dispersé de la commune** : Dénomination des voies et numérotation des habitations

Pour un montant de 12 795,08€ / HT

Le CM décide de ne pas y inclure la réfection des lettres du monument aux morts. Une demande de subvention sera sollicitée auprès de l'ONAC (Anciens combattants)

VIII – DIVERS

- a) Demande de cession de terrain communal à Très le Serre : pour une mise en conformité de leur filière d'assainissement, la famille Lattre/Beillon sollicite une cession d'une partie du chemin communal. Le conseil donne son accord en diminuant la surface demandée afin de ne pas réduire le passage.

- b) Rencontre avec le président de la Courte Echelle : après deux ans d'inactivité, l'association prononcera sa dissolution prochainement. Elle libèrera le local mis à sa disposition et cèdera à la commune une partie de son matériel.
- c) Après vérification des consommations d'eau sur les trois dernières années (135m3 en 2013, 141m3 en 2014 et 159m3 en 2015), le conseil refuse à Mr Gilles DESSUS le dégrèvement demandé pour 2015. Pour mémoire, une mauvaise manipulation de sa part avait occasionné la vidange du réservoir de Franchassy et privé ses habitants d'eau potable pendant 24h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Prochain conseil le 1^{er} avril à 20h30